

Réf: Dossier 304804

Avis de constitution

SOCIETE « ANGELYS CLINIQUE MEDICALE »

Siège ABIDJAN COCODY DEUX PLATEAUX 7eme
TRANCHE RUE IPS-CGRAE , 20 BP 14 ABIDJAN 20, Lot 0,
Ilot 0

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 15/03/2024 reçus par Me TAPE LIKPIA GHISLAINE, et enregistrés au CEPICI le 15/04/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANGELYS CLINIQUE MEDICALE »

Objet : - La Création, l'exploitation et la gestion de la Clinique médicale,
- L'Exercice de la Médecine Générale, la Gynécologie Obstétrique, la Chirurgie et toutes spécialités, au sein de toute clinique, tout établissement de même nature, toute entreprise et à domicile,
- La Consultation, l'observation, l'hospitalisation et les soins infirmiers,
- L'exploitation de laboratoires médicaux,
- La formation médicale,
- L'importation, l'achat, la location et la mise à disposition de tout matériel médical, paramédical et de tous produits pharmaceutiques nécessaires à son fonctionnement,
- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe à celui de la société, notamment par voie d'apports, fusions, alliances, associations en participation, création de société nouvelle ;

Et, d'une manière générale, toutes activités connexes, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY DEUX PLATEAUX 7eme TRANCHE RUE IPS-CGRAE , 20 BP 14 ABIDJAN 20, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M KIKUNDA LWESSO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-06167 du 04/07/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40481/GTCA/RC/2024 du 04/07/2024

